



AIDE ET DISPOSITIF D'ORIENTATION DES PHARMACIENS

CHARTRE ETHIQUE

- ❖ Le **confrère de soutien** s'engage à une totale confidentialité vis-à-vis de la personne appelante, dans le respect du secret médical ;
- ❖ Le **confrère de soutien** agit en toute indépendance vis-à-vis de toute structure professionnelle ;
- ❖ Le **confrère de soutien** s'engage à ne donner aucun conseil au-delà de l'écoute ;
- ❖ Le **confrère de soutien** s'engage, si besoin, à orienter la personne appelante vers le réseau de personnes ressources de l'association ADOP ;
- ❖ Le **confrère de soutien** s'assure de la réalité du suivi, en accord avec la personne appelante ;
- ❖ Le **confrère de soutien** s'engage à établir un compte-rendu de chaque appel reçu ;
- ❖ Le **confrère de soutien** atteste de sa participation à une formation sur les risques psychosociaux validée par l'association ADOP.